

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2005

PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DU PORT D'ALBRET SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SOUSTONS PROPOSE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU MARENSIN (LANDES)

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion, considérant :

- le projet de système de collecte des eaux résiduaires et d'extension de la station d'épuration de l'agglomération de Port d'Albret sur le territoire de la commune de Soustons proposé par le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Marensin (Landes),
 - que les travaux engagés sur les réseaux sont de nature à améliorer la qualité des eaux superficielles des milieux récepteurs,
 - que la station existante, bien que sous dimensionnée, a un faible impact apparent sur les eaux superficielles, grâce au système d'infiltration dans les sables dunaires qui complètent l'épuration et assurent la diffusion de la pollution résiduelle,
 - que la contamination de la nappe qui en résulte reste limitée à une zone où il n'existe aucun captage d'eau potable,
 - que la nouvelle station d'épuration sera largement dimensionnée et aura des performances supérieures à celles de la station existante,
 - que ce projet n'a fait l'objet d'aucune contestation lors de l'enquête publique,
 - que le volet de l'étude d'impact consacré à la qualité des eaux est insuffisant et n'apporte pas de description précise de la qualité actuelle des eaux du milieu récepteur ni des enjeux et ne procède à aucune évaluation quantitative de l'impact de la station existante ni de la station future, mais que, malgré cette insuffisance, il n'y a pas lieu de retarder la réalisation de ce projet,
- 1- donne un avis favorable à la réalisation du projet de réhabilitation du système de collecte des eaux résiduaires et d'extension de la station d'épuration de l'agglomération de Port d'Albret sur le territoire de la commune de Soustons présenté par le Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement du Marensin ;
 - 2- recommande la réalisation d'analyses complémentaires permettant de comprendre les mécanismes de l'évolution de la qualité des eaux depuis le rejet de la station d'épuration jusqu'au canal de Soustons et de procéder à une évaluation quantitative de l'impact du rejet de la station actuelle et de la station future ;
 - 3- attire l'attention du Syndicat sur les risques de colmatage des bassins d'infiltration.

COPIE CONFORME